

-----  
DIRECTION DE LA REPUBLIQUE  
-----

MINISTRE DES AFFAIRES  
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE II) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
-----

SOMMAIRE : II) ANNÉE 1961 ( II)° 445 /PR/CAB/MAID.

nomination.-

II) LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

OBJETS :

- al I S/Pré-VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
- I Bopa I titution de la République du Dahomey;
- 8 Int. I VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
- I liste des emplois supérieurs de la République du
- 8 Dahomey dont la nomination des titulaires est
- 8 faite par le Président de la République, le Con-
- I seil des Ministres étant obligatoirement entendu;
- 4 VU les nécessités de service;
- I SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
- IO et de la Défense;
- I Le Conseil des Ministres entendu;
- I

radio2

.Sud-Ouest I

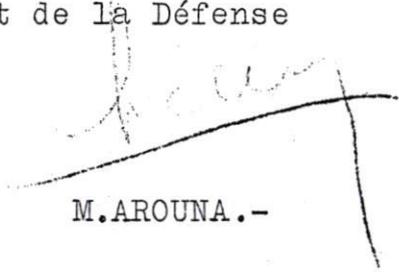
- II) E C R E T E -  
-\*\*\*\*\*-

E 1er.- Mr.HOUNKPATIN Paul, Préfet par intérim du Département  
Sud-Ouest, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles,  
Préfet par intérim de BOPA.

E 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date  
de prise de service de l'intéressé, annule la nomination faisant l'ob-  
jet du Décret N°290/PR/CAB/MAID du 15 Septembre 1961 concernant Mr.  
SSAN Jean-Marie./.-

Président de la République  
Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense

Pour Le Président de la République  
absent, le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,  
chargé de l'intérim :

  
M.AROUNA.-

